

4 juin 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 4 juin 2012 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 est proposée par Julie Simard.

Il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$119,505.05. (chèques numéro 16 317 à 16 392).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la Chambre de commerce demande au conseil s'il serait possible d'obtenir une liste des ilots déstructurés où il y a possibilité de construction. Le maire a déjà fait la demande à la MRC pour obtenir une liste comme celle-ci sur laquelle il y aura également les zones forestières et agroforestières où il y a également possibilité de construction.

ADOPTION RÈGLEMENT # 279-12 POUR ASPHALTE

ATTENDU que l'asphalte du rang St-Louis est très endommagé et présente des risques ;

ATTENDU que la rue Lehoux est un nouveau développement où se trouvent maintenant plusieurs nouvelles résidences et que celle-ci est toujours sur le gravier ;

ATTENDU que les résidents de la rue Lehoux ont fait la demande à quelques reprises que leur rue soit asphaltée ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2012;

En conséquence, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 279-12, décrétant une dépense de 592 082\$ et un emprunt de 592 082\$ pour des travaux de pavage dans le rang St-Louis et dans la rue Lehoux.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 592 082\$ pour l'exécution des travaux, les frais incidents, les taxes et les imprévus

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la somme empruntée sera remboursée sur une période de 10 ans.

(Voir au livre des règlements).

PROJET D'ENTENTE AVEC MTQ POUR ACQUISITION SERVITUDE TEMPORAIRE

ATTENDU que le Ministère des Transports refera le pont sur la Route 276 prochainement ;

ATTENDU que celui-ci fera une voie de déviation temporaire durant la durée des travaux ;

ATTENDU que cette voie de déviation passera en partie sur le lot 4 219 833 appartenant à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que le maire, Henri Gagné, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisés à signer une entente avec le MTQ qui consiste à leur consentir une servitude temporaire de travail d'une durée de 6 mois moyennant une indemnité de 300\$.

APPUI DEMANDE À LA CPTAQ ANDRÉ JACQUES

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Frédéric donne son appui à M. André Jacques pour sa demande à la CPTAQ sur le lot 4 219 793. Celui-ci possède un hangar à cet endroit et y demeure présentement. Sa demande consiste donc à régulariser sa situation.

APPUI DEMANDE À LA CPTAQ GAZ MÉTRO

CONSIDÉRANT le projet de la compagnie Gaz Métro (« Projet Thetford Mines ») d'implanter une conduite de gaz naturel devant desservir les municipalités de Saint-Frédéric, Tring-Jonction, East Broughton, Saint-Pierre-de-Broughton et Thetford-Mines (incluant les secteurs de Blake Lake et Robertsonville) ;

CONSIDÉRANT que Gaz Métro doit procéder à l'installation d'un système de redresseur et de son lit d'anodes (protection cathodique) pour permettre la protection de la conduite qui sera installée ;

CONSIDÉRANT que ces installations seront situées en zone agricole et nécessitent ainsi une autorisation de la part de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que le système de protection cathodique sera enfoui et que les autres terrains retrouveront leurs utilisations antérieures ;

CONSIDÉRANT qu'une fois les travaux réalisés, la demande n'aura aucun impact négatif sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation agricole des terrains visés et avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement ;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;
- les lois et règlements environnementaux (notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale) ;
- les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité d'appuyer la demande présentée par gaz Métro concernant l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'un système de redresseur et son lit d'anodes.

Par la même occasion, le conseil municipal de Saint-Frédéric renonce par la présente au délai de 30 jours prévu à la loi pour prendre connaissance du compte-rendu de la demande et de l'orientation préliminaire à être émise par la CPTAQ dans ce dossier.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES DANS LE SECTEUR VILLAGE-MARIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC – PROJET 055531.001-018

- Considérant qu'un rapport d'étude d'avant-projet préliminaire a été préparé en novembre 2011 par la firme *Roche ltée, Groupe-conseil* selon le projet n° 55531-001 et que ce rapport d'étude d'avant-projet préliminaire a permis d'établir le dimensionnement préliminaire des infrastructures municipales requises nécessaires afin de desservir en services de collecte des eaux usées (égout sanitaire et conduite de refoulement), les résidences existantes du secteur Village-Marie de la municipalité de Saint-Frédéric;
- Considérant que le rapport d'étude d'alternatives de solutions préparé a permis d'étudier et de présenter à la Municipalité de Saint-Frédéric, trois (3) options afin de mettre en place les services de collecte des eaux usées projetés (égout sanitaire et conduite de refoulement) dans le secteur Village-Marie;
- Considérant que, suite à l'analyse par la Municipalité de Saint-Frédéric des différentes options présentées par Roche ltée, Groupe-conseil dans son rapport de novembre 2011, la Municipalité de Saint-Frédéric a confirmé, par courriel le 26 avril 2012, que la Municipalité souhaite poursuivre le projet selon l'option n° 1A présentée dans le rapport de novembre 2011, soit l'option permettant de desservir 40 résidences, une meunerie, une station-service (hors fonction) et un garage;
- Considérant que les travaux de mise en place des infrastructures municipales projetées dans le secteur Village-Marie de la municipalité de Saint-Frédéric nécessiteront des investissements majeurs de la part de la Municipalité de Saint-Frédéric et de ses usagers;
- Considérant que cet investissement majeur de la Municipalité et de ses usagers augmentera significativement le ratio d'endettement de la Municipalité de Saint-Frédéric;
- Considérant que les coûts de réalisation de ces travaux projetés sont admissibles à une aide financière via le programme d'aide *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – PIQM – volet 1.4* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- Considérant que la réalisation de ce projet sans une contribution financière du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – PIQM – volet 1.4* engendrerait un impact beaucoup trop important sur le compte de taxes des contribuables, rendant ainsi le projet irréalisable.

En conséquence; il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Frédéric adresse au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – PIQM 1.4*, le tout afin de permettre à la Municipalité de Saint-Frédéric de réaliser les travaux majeurs de mise en place des infrastructures municipales projetés nécessaire pour desservir en services de collecte des eaux usées (égout sanitaire et conduite de refoulement) le secteur Village-Marie, le tout selon l'option n° 1A présentée dans le rapport d'étude d'avant-projet préliminaire préparé en novembre 2011 par la firme Roche ltée, Groupe-conseil selon le projet n° 55531-001;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric s'engage à respecter le seuil minimal d'immobilisation additionnel de 28,00 \$ par habitant, par année de réalisation de travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable subventionnés dans le cadre du sous-volet PIQM 1.4;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric mandate et autorise la firme d'ingénieurs *Roche ltée, Groupe-conseil* afin de préparer et de présenter, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière « *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – PIQM 1.4* » relativement au projet « *Secteur Village-Marie – Infrastructures municipales projetées* » de la municipalité de Saint-Frédéric;

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Janvier Grondin, député provincial du comté de Beauce-Nord.

DON À LA FABRIQUE

ATTENDU que le conseil de la Fabrique de Saint-Frédéric est présentement en campagne de financement pour la rénovation de l'église ;

ATTENDU qu'un montant de \$10,000 avait déjà été prévu aux prévisions budgétaires 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à leur transmettre un chèque au montant de \$10,000.

PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE (PACTE RURAL)

La réponse pour la demande au Pacte rural a été rendue. Sur un montant demandé de \$21,000, ils nous accordent \$10,500. Le total du projet a été estimé à \$31,865.

Des vérifications seront prises auprès de plusieurs compagnies avant qu'une décision finale soit prise.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Les dernières pluies ont endommagées nos chemins. Le calcium devrait se mettre dans les prochaines semaines.

b) Loisirs et embellissement

Les inscriptions à l'OTJ et au cours de natation auront lieu mercredi prochain.

c) Eau potable

Nous fournissons de l'eau à la Municipalité de Tring-Jonction régulièrement.

d) O.M.H.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric approuve les états financiers de l'OMH 2011 qui présentent un déficit \$103 888. Un montant de \$993 sera retourné à la Municipalité comme trop-perçu.

e) Sécurité incendie

Le nouveau préventionniste et responsable du service incendie à la MRC à été embauché. Celui-ci se nomme Guy Poulin.

Il y aura une rencontre du comité incendie demain.

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Invitation de la FQM aux 71es assises annuelles qui auront lieu les 27, 28 & 29 septembre au Centre des Congrès de Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen du Rang 1 (Victor Vachon) qui avait demandé à ce que la municipalité change son ponceau demande au conseil si une décision à été prise à ce sujet. Le conseil décide de ne pas acquiescer à sa demande étant donné que ce serait difficile par la suite de répondre négativement à de futures demandes dans le genre.

Un citoyen relate un évènement où celui-ci s'est fait mordre par un chien qui était sur un terrain privé durant la vente de garage. La personne de l'escouade canine a mentionné que dans cette situation, il n'était pas possible d'émettre une contravention étant donné que le chien était attaché, ce qui fait qu'il ne contrevenait pas au règlement municipal. Des informations supplémentaires seront prises auprès de la personne de l'escouade canine.

VARIA

Foire commerciale : La foire fut un succès. Il y a eu plus de 250 participants.

Portes ouvertes Safari Condo : Une fin de semaine de portes ouvertes a eu lieu la fin de semaine dernière chez Safari Condo. Il semble y avoir eu une bonne participation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Lucie Gilbert à 21h50.